

Lundi le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 6 juin 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Julie Bibeau,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

148-06-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Georges Lysight appuyé par Régent Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1)Présentation du DG par intérim à la population
- 2)Présentation du rapport sur les états financiers 2021 (par l'auditeur)
- 3)Dépôt du rapport du maire relatif aux états financiers 2021 et au rapport de l'auditeur.

2. PROCÈS-VERBAUX

- 1)Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022
- 2)Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

- 3)Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2022
- 3. CORRESPONDANCE
 - 1) Convocation AGA OBVRLY 2022
 - 2) Plainte de vitesse sur le RG St-Charles : anonyme et M. Sliger
- 4. Période de questions**
- 5. ADMINISTRATION
 - 1)Adoption des dépenses de mai 2022
 - 2)Rapport du greffier-trésorier par intérim sur les recettes et dépenses au 31 mai 2022
 - 3)Fin de probation – Permanence de Michael Desaulniers Desbiens
 - 4)Fermeture du bureau municipal
 - 5)Mandat à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pour la préparation du devis pour le contrat de la collecte des ordures
 - 6)Dépôt de la démission de M. Claude Lessard, directeur du service des travaux publics
 - 7)Mandat à Denis Lahaie, arpenteur-géomètre (rang Waterloo)
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1)Ouverture des soumissions : déneigement
- 8. URBANISME
 - 1) Résolution concernant la proposition de la MRC de Maskinongé de réviser l'application du règlement régional sur l'abattage d'arbres
- 9. ENVIRONNEMENT
- 10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. Période de questions**
- 13. CLÔTURE DE LA SESSION

149-06-22

PRÉSENTATION DU DG PAR INTÉRIM À LA POPULATION

Madame la mairesse présente M. Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier par intérim à la population.

150-06-22

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Conformément à l'article 176.1 du C.M. la greffier-trésorier par intérim dépose à la table du conseil le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard CPA inc. présente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2021 devant le conseil.

IL EST PROPOSÉ par Georges Lysight appuyé par Réjean Michaud et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2021 révélant des recettes de l'ordre de 1 382 370 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 304 116 \$ pour un surplus budgétaire à des fins fiscales pour l'année 2021 de l'ordre de 340 450 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-06-22

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS 2021 ET AU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la mairesse dépose et diffuse son rapport.

PROCÈS-VERBAUX

152-06-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Lacoursière appuyé par Martin Harvey et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-06-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Michaud appuyé par Denis Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-06-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Lacoursière appuyé par Réjean Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR appuyé par X et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Convocation ADA OBVRLY 2022.
- 2) Plaintes de vitesse RG St-Charles : anonyme et M. Sliger.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

155-06-22

ADOPTION DES DÉPENSES DE MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Harvey appuyé par Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202200166 à 202200217 inclusivement totalisant un montant de 54 913,54 \$ et les salaires de mai au montant de 8 315,13 \$ tels que détaillés ci-dessous.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nom	Description	Montant
CLAUDE LESSARD	Cellulaire avril	50,00 \$
DENIS BERGERON	Cellulaire avril	50,00 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Essence voirie - 27 avril 2022	80,87 \$

YVES PIMPARÉ	Bottes de travail - Voiries	103,47 \$
JULIE BIBEAU	Cellulaire avril	50,00 \$
LES SENTIERS CANINS	Contrôleur canin - avril 2022	297,00 \$
MATHYS LESSARD	Gala Excellence 2022 - bourse	50,00 \$
ANTONY HAMEL	Gala Excellence 2022 - bourse	50,00 \$
GOVERNEMENT QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	1 554,25 \$
GOVERNEMENT CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	602,47 \$
CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC	Étiquettes, pellicule, etc	285,14 \$
CMP MAYER INC.	Bunker - Service incendie	2 519,10 \$
DL MINI-PELLE	Nettoyage fosse	344,92 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Essence	401,38 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Papiers, post-ilt, certificat	313,82 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-JUSTIN	Collecte des ordures - Mai 2022	1 597,64 \$
POSTES CANADA	Communiqué arbres	55,30 \$
FONDS D'INFORMATION SUR	Mutation mai	20,00 \$
MRC DE MASKINONGÉ	Enfouissement et redevance - Avril	2 227,23 \$
LIBRAIRIE POIRIER	Achat 7 livres	181,39 \$
PITNEY WORKS	Affranchissement avril	578,63 \$
SÉCURITÉ PLUS	7 T-shirts	279,42 \$
PITNEY BOWES	Avril	76,23 \$
PLANTE JULIE	Changer velcro	31,40 \$
OBVRLY	Barils récupération d'eau	694,50 \$
AUTOMATISATION BARIL	Programmation pompe d'épuration	1 233,91 \$
FNX IINNOV	Architecte agrandissement garage	2 730,66 \$
GROUPE CLR	mai	160,17 \$
HYDRO-QUÉBEC	Éclairage de rues - Mai	317,24 \$
PATRICK MORIN	Couteau, ruban et lame	63,20 \$
SOGETEL INC.	téléphone eaux usées mai	156,18 \$
SERVICES DE CARTES	IT Cloud - Avril	42,66 \$
BERNARD LESSARD	Location	963,58 \$
BRODERIE AILE D'ART	Broderie vêtement	55,19 \$
CANADIEN NATIONAL	mai-22	889,50 \$
L'ÉCHO DE MASKINONGÉ	Avis appel d'offre déneigement	1 087,66 \$
IMPRIMERIE GIGUÈRE LTÉE	Prémontexte mai 2022	454,15 \$
INFOTECH	Webinaire paie - Michael	201,21 \$
MICHAEL DESAULNIERS DESBIENS	Frais déplacement février à avril	50,40 \$
LESSARD CLAUDE	Cellulaire mai 2022	50,00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	Inscription au congrès	464,78 \$
DENIS BERGERON	Cellulaire mai 2022	50,00 \$
BRODERIE AILE D'ART	Broderie pompier mai	49,44 \$
EXCAVATION ARSENEAULT	Location pelle et camion	4 955,42 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Essence 17 mai	102,01 \$
MUNICIPALITE DE STE-URSULE	Formation élus mai	1 596,84 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	Radiocommunication	290,42 \$
MRC DE MASKINONGÉ	Quotes-parts	25 993,00 \$
DEPANNEUR 350	Essence 25 mai	110,01 \$
NORDIKEAU Inc.	Eaux usées	301,80 \$

156-06-22 **RAPPORT DU GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MAI 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR Georges Lysight appuyé par Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

157-06-22 **FIN DE PROBATION – PERMANENCE DE MICHAEL DESAULNIERS DESBIENS**

CONSIDÉRANT QUE la fin de la probation M. Michael Desaulniers Desbiens est terminé depuis le 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le travail accompli au poste de technicien à l'aménagement et urbanisme et d'adjoint à la direction durant la période de probation correspond aux attentes de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Georges Lysight appuyé par Réjean Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont sous la recommandation du directeur général et greffier-trésorier par intérim accorde la permanence à M. Michael Desaulniers Desbiens.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

158-06-22 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la St-Jean-Baptiste 2022 est le vendredi 24 juin et que la Fête du Canada 2022 est le vendredi 1 juillet;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux municipaux sont fermés le vendredi;

CONSIDÉRANT les obligations et possibilités légales applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Harvey appuyé Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal jeudi le 23 juin et lundi le 4 juillet 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

159-06-22

MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS POUR LE CONTRAT DE LA COLLECTE DES ORDURES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Edouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule et Sainte-Angèle-de-Prémont se sont regroupées depuis 2016 pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer une municipalité responsable de la préparation du devis;

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Bergeron appuyé par Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand soit responsable, pour et au nom des municipalités participantes pour le prochain contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures)

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

160-06-22

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE M. CLAUDE LESSARD, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Lessard, directeur des travaux publics, a remis sa lettre de démission;

IL EST PROPOSÉ PAR Doris Jetté appuyé par Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la démission de M. Claude Lessard.

QUE le Conseil ainsi que le directeur du service des incendies désirent remercier M. Lessard pour ses 14 ans de service et lui souhaiter de connaître du succès dans la réalisation de ses nouveaux défis et projets.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

161-06-22

MANDAT À DENIS LAHAIE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE (RANG WATERLOO)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire connaître les dimensions précises de l'emprise du rang Waterloo pour un tronçon précis et requis pour une prise de décision à venir;

IL EST PROPOSÉ par Réjean Michaud appuyé par Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne le mandat à Denis Lahaie, arpenteur-géomètre, de réaliser un relevé d'arpentage de l'emprise du rang Waterloo dans le secteur où la limite de vitesse permise est actuellement de 50 KM/H., et ce, pour un coût maximal de 2 500 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT/VOIRIE

162-06-22

OUVERTURE DES SOUMISSIONS - DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a procédé à un appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hiver pour 1 an avec 1 an d'option ou 2 ans avec 1 an d'option ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu 2 soumissions :

1- Guy Pichette Inc.

Option A : 1 an avec option 1 an

- 2022-2023 = 198 292.18 \$
- 2023-2024 = 208 210.46 \$

Option B : 2 ans avec option 1 ans

- 2022-2023 = 194 402.40 \$
- 2023-2024 = 198 292.18 \$
- 2024-2025 = 208 210.46 \$

2- Transport Viateur St-Yves

Option A : 1 an avec option 1 an

- 2022-2023 = 180 827.78 \$
- 2023-2024 = 180 827.78 \$

Option B : 2 ans avec option 1 ans

- 2022-2023 = 180 827.78 \$

- 2023-2024 = 180 827.78 \$
- 2024-2025 = 188 645.89 \$

CONSIDÉRANT QU'APRÈS étude de conformité, la plus basse soumission conforme est celle de Transport Viateur St-Yves;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Georges Lysight appuyé par Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont octroi le contrat à Transport Viateur St-Yves pour la somme de 180 827.78 \$ taxes incluses pour la saison 2022-2023 et de 180 827.78 \$ pour la saison 2023-2024, tout en se réservant le droit de se prévaloir de l'option de 1 an au coût de 188 645.89 \$ pour la saison 2024-2025 (option B). D'autre part, le Conseil autorise la Mairesse et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de déneigement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

URBANISME

163-06-22

RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROPOSITION DE LA MRC DE MASKINONGÉ DE RÉVISER L'APPLICATION DU REGLEMENT RÉGIONAL SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

ATTENDU QUE la MRC de Maskinongé propose aux municipalités de son territoire de faire l'application et la gestion administrative du « Règlement régional sur l'abattage d'arbres »;

ATTENDU QUE cette proposition permettrait aux municipalités d'être en position de soutien envers la MRC, via le rôle assumé par le fonctionnaire désigné;

ATTENDU QUE l'application du règlement par la MRC permettrait l'uniformité du traitement des dispositions applicables;

ATTENDU QUE l'application du règlement par la MRC permettrait d'optimiser le temps et l'efficacité des inspecteurs municipaux et régionaux;

ATTENDU QUE l'application du règlement par la MRC permettrait d'assurer un meilleur contrôle des abattages et leur conformité sur le territoire, notamment dans les dossiers d'infractions;

ATTENDU QUE la proposition est considérée comme étant bénéfique pour la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de transférer la responsabilité de l'application et la gestion administrative du règlement visé à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Lacoursière, secondé par Denis Bergeron et résolu;

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est favorable à la proposition de la MRC de Maskinongé de réviser l'application du « Règlement régional sur l'abattage d'arbres » pour en faire l'application et la gestion administrative

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ENVIRONNEMENT

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

164-06-22

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Réjean Michaud appuyé par Martin Harvey et résolu de clore la présente séance à 20h15.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER PAR
INTÉRIM

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRESSE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Hugo Allaire, greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 6 juin 2022.

Hugo Allaire,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim